



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 29 058 022 256

Référence de l'avis : 24 91 A635883 50A

Adresse d'imposition :

40 AV COUR DE FRANCE

91380 CHILLY MAZARIN

Numéro FIP : 910 24 25 7384129789 3 A

Numéro de rôle : 016

Date d'établissement : 23/09/2024

Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 91120

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MASSY
SA 2EME SECTEUR
8 AVENUE DE FRANCE
91744 MASSY CEDEX

AGATHE THEO
40 AV COUR DE FRANCE
91380 CHILLY MAZARIN

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

Les coordonnées de votre centre des finances
publiques sont également disponibles en [cliquant ici](#)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Le détail de votre nouvelle imposition figure sur les pages suivantes.

Si votre avis contient une restitution ou le dégrèvement d'une somme que vous avez déjà payée, vous serez remboursé prochainement.

Pour être remboursé plus rapidement à l'avenir et de manière plus sécurisée, communiquez vos coordonnées bancaires sur impots.gouv.fr. Elles seront utilisées pour vos prochains prélèvements ou remboursements.

Revenu fiscal de référence :

Nombre de parts :

1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : AGATHE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENTICE EXCLUSIVE		RÉSIDENTICE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,00

	Déclar. 1			Total
Détail des revenus	23743			
Salaires.....				
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0			
Prime de partage de la valeur non exonérée.....	0			
Total des salaires et assimilés ²	23743			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3623			
Salaires, pensions, rentes nets.....	20120			20120
Revenu brut global.....				20120
Revenu imposable.....				20120
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				971
Décote.....				- 434
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				537
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :				537
Suite en page suivante >>>				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques. Cette réclamation doit être présentée au plus tard jusqu'au 31 décembre de la 2^e année suivant celle de la mise en recouvrement du présent avis (dans les conditions prévues aux articles R*190-1 et R*196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Avis de dégrèvement

N°fiscal : 30 29 058 022 256

Impôt sur les revenus de 2023

Feuillet n° : 2 / 3

>>> Suite de votre avis

Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :	-	196
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....		341

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵		21925
--	--	--------------

MONTANT DU DEGREVEMENT

Montant de votre impôt net.....		341
Prélèvements antérieurs.....	+	196
Impôt sur le revenu antérieur à déduire.....	-	736
Montant du dégrèvement.....	=	199

Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclares	110	Déclar. 1
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	110	
Prime de partage de la valeur.....	Déclairee	1695	
Prime de partage de la valeur.....	Nette	1695	

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022.....	Déclar. 1	8228
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....		0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+	4114
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+	4399
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	=	12627

Suite en page suivante >>>

>>> Suite de votre avis

Cet avis fait suite à votre déclaration corrective effectuée par internet.

Le présent avis complète et remplace le précédent ³⁷

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 2,67%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.